

# **Compte-Rendu de la réunion de Conseil Municipal du vendredi vingt-six novembre deux mille vingt et un à dix-huit heures trente.**

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-six novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de VILLEDOUX se sont réunis à la salle des fêtes de la mairie sous la présidence de Monsieur François VENDITTOZZI, Maire.

Étaient présents : Mesdames Carine BONNIN, Elisabeth DELIGNE, Marie Dominique PEYRAUD CASCALES, Corinne SINGER, Laura VIDAL et Messieurs Daniel BOURSIER, Éric GALERAN, Nicolas PERAUD, François VENDITTOZZI et David WANTZ.

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 et notamment l'article 10 qui proroge jusqu'au 31 juillet 2022, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs,

Formant le tiers des membres en exercice, le Conseil étant composé de 18 membres.

Absents excusés : Agathe LEGRAS, Guillaume LANDUREAU, Jean-Michel LOPEZ-BEAUDOIRE, Éric MONTAGNE

Absent avec pouvoir :

Jean-Louis MARIE donne pouvoir à Éric GALERAN

Jean-Philippe TOLEDANO donne pouvoir à Corinne SINGER

Isabelle BOURLAND donne pouvoir à Éric GALERAN

Marie-Christine QUEVA donne pouvoir à Daniel BOURSIER

Corinne SINGER a été élue secrétaire de séance.

## **Ordre du jour**

---

### **Budget**

1. Délibération de vote des taux de la taxe d'aménagement applicable sur le territoire de la commune de VILLEDOUX à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

.\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_.\_

Corinne SINGER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité.

### **Budget**

1. Délibération de vote des taux de la taxe d'aménagement applicable sur le territoire de la commune de VILLEDOUX à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

## DELIBERATION

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.331-14 et L.331-15 ;

Vu le décret n°2021-1452 du 4 novembre 2021 portant obligation de préciser les références cadastrales des sections et parcelles des secteurs soumis à des taux différenciés de la part communale de la taxe d'aménagement ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 octobre 2017 fixant le taux de la taxe d'aménagement applicables sur la commune de Villedoux à compter du 1er janvier 2018 ;

Considérant que l'article précité prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, par secteurs de leur territoire ;

Monsieur le Maire expose que la délibération prise en séance du conseil municipal du 8 juillet 2021 qui instituait un taux différent pour le secteur 1AUXc de 3% n'est plus applicable compte tenu du nouveau décret n°2021-1452.

En effet, pour que la délibération de vote des taux de la taxe d'aménagement soit applicable il convient de mentionner les références cadastrales des parcelles qui ont une majoration de taux et ainsi se mettre en conformité avec le décret n°2021-1452 du 4 novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'unanimité des votes décide :

- d'instituer sur la parcelle cadastrée section AA numéro 97, délimitée au plan joint, un taux de 3% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- de maintenir sur toutes les autres parcelles du territoire, un taux de 2% ;
- d'afficher cette délibération ainsi que le plan en mairie de VILLEDoux ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible tacitement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50

Signatures :

VENDITTOZZI François – Maire	WANTZ David – Adjoint au Maire
SINGER Corinne – Adjointe au Maire	BOURSIER Daniel – Adjoint au Maire
QUEVA Marie-Christine – Adjointe au Maire Absente avec pouvoir	TOLEDANO Jean-Philippe – Adjoint au Maire Absent avec pouvoir
BONNIN Carine – Conseillère municipale	BOURLAND Isabelle – Conseillère municipale Absente avec pouvoir
DELIGNE Élisabeth – Conseillère municipale	GALERAN Éric - Conseiller municipal
LANDUREAU Guillaume- Conseiller municipal Absent excusé	LEGRAS Agathe - Conseillère municipale Absente excusée
LOPEZ-BEAUDOIRE Jean-Michel - Conseiller municipal Absent excusé	MARIE Jean-Louis – Conseiller municipal Absent avec pouvoir
MONTAGNE Éric – Conseiller municipal Absent excusé	PERAUD Nicolas – Conseiller municipal
PEYRAUD CASCALES Marie Dominique – Conseillère municipale	VIDAL Laura – Conseillère municipale

